

INFORMATIONS GÉNÉRALES & TARIFS

FRAIS & AIDES DIVERSES

PENSION 2018

Le prix indiqué est annuel. Il est voté en novembre au Conseil d'administration pour l'année civile suivante.

La pension est demandée en trois termes inégaux qui tiennent compte de la longueur des trimestres et de la durée de la scolarité.

Il est possible de bénéficier de prélèvements mensualisés.

Le régime d'un étudiant qui louera une chambre au lycée sera obligatoirement
INTERNE-EXTERNÉ

	Régime interne 3 repas avec hébergement Tarif annuel	Régime interne-externé 3 repas sans hébergement Tarif annuel	Régime demi-pensionnaire Repas du midi Tarif annuel	Location chambre seule Sans restauration Tarif mensuel
Élèves du secondaire	1 696€		636€	
BTSA voie scolaire		1 284€ + prix de la chambre	636€	221€/mois chambre simple + dépôt de garantie de 221€ 166€/mois chambre double + dépôt de garantie de 166€
BTSA apprentissage en 2 ans 19 semaines de présence/an		669€	330€	
BTSA apprentissage en 1 an 24 semaines de présence		843€	417€	

Les chambres sont habilitées par la CAFAL à percevoir l'ALS (étudiants de plus de 18 ans dont les parents ne perçoivent pas ou renoncent à percevoir les allocations familiales).

FRAIS DIVERS À LA CHARGE DES FAMILLES

Assurance des biens du maître de stage
Pharmacie

3,50€/an
5,50€/an

FRAIS DE TIRAGES DE COURS :

- Elèves du secondaire
- Elèves du supérieur
*incluant tirage sur imprimante jet d'encre,
fournitures dessin, calques topographie*
- BTSA par apprentissage
- Frais de correspondance
- Frais de prélèvements automatiques

51€/an
75€/an

17€/trimestre
25€/trimestre

45€/an

15€/trimestre

12€/an

0,15€/prélèvement

ACHATS DE LIVRES

Les associations de parents d'élèves organisent une bourse aux livres. Les étudiants BTSA ne bénéficient pas de ce dispositif.

BOURSES NATIONALES

- **Bourse nationale d'étude de lycée** accordée par le Ministère de l'agriculture aux élèves de l'enseignement secondaire (de la seconde à la terminale). Le dossier est remis avec les documents d'admission envoyés début juillet.
- **Bourse du CROUS pour les étudiants en BTSA.** La saisie du DSE (Dossier Social Etudiant) est à faire sur le site www.etudiant.gouv.fr du 15 janvier au 31 mai 2018.

BOURSES DÉPARTEMENTALES ET AIDES AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

Contactez les services du conseil général de votre département.

ASSOCIATIONS

ALESA

Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis

Activités culturelles et sportives : sorties, ateliers, clubs, animations et foyer.

Cotisation annuelle : 15 €

ASSOCIATION SPORTIVE

Activités sportives en compétition.

Cotisation annuelle : 15 € (pour licence et assurance)

ACCESSIBILITÉ

LEGTA de Lyon-Dardilly

Lycée Horticole, Paysage et Environnement
Enseignement général, technologique et professionnel

26 chemin de la Bruyère - 69 570 Dardilly
Tél. 04 78 66 64 00 • Fax. 04 78 66 64 20
legta.dardilly@educagri.fr

En bus TCL (Transports En Commun Lyonnais)

- Bus N° 6 : Gare de Vaise - Techlid Le Plaisiy - Arrêt "Les Fresnes"
- Bus N° 21 : Gare de Vaise - St Germain Gare - Arrêt "Les Villas"
- Bus N° 61 : Gare de Vaise - Lissieu-Montluzin - Arrêt "Les Villas"
- Bus N° 89 : Gare de Vaise - Le Pérolier - Porte de Lyon - Arrêt "Les Gorges"

Toutes ces lignes de transports sont des lignes régulières et non scolaires. Un service spécial est assuré entre la gare routière de Perrache et le Lycée, le lundi matin et le vendredi soir (Ligne JD 231). Cette navette fonctionne selon la tarification TCL.

En train : GARE DE DARDILLY - LE JUBIN

TER départ et provenance de Tassin, Lozanne, Lyon Gorge de Loup, puis bus N° 89.

AIDE DE LA RÉGION Auvergne-Rhône-Alpes au 1^{er} équipement professionnel des jeunes entrant en classe de seconde professionnelle

Une somme de 150€ (pour la classe de 2nde Pro Productions Horticoles) et de 250€ (pour la classe de 2nde Pro Nature Jardin Paysage Forêt) a été accordée pour l'année scolaire 2017/2018 aux familles des élèves de ces classes.

Inscription en ligne sur passregionauvergnerhonealpes.fr en même temps que la commande du PASS'REGION (carte offerte par la région Auvergne-Rhône-Alpes).

FONDS SOCIAL LYCÉEN ET FONDS RÉGIONAL Rhône-Alpes d'aide à la restauration

Peuvent venir en aide en cas de difficultés financières. Faire une demande argumentée auprès de nos services.

Les étudiants (BTSA) et les apprentis ne bénéficient pas de ces dispositifs.

CFPH

Centre de Formation et de Promotion Horticole

13 avenue de Verdun - 69 130 Écully
Tél. 04 78 33 46 12 • Fax. 04 78 64 71 18
cfpfa.ecully@educagri.fr


En bus TCL (Transports En Commun Lyonnais)

- Bus N° 3 ou 19 : Arrêt facultatif "Agronomie"
- Bus N° 55 : Arrêt "Écully centre"

Pour plus de renseignements :

Allô TCL : 04 26 10 12 12

Internet : www.tcl.fr

 Appli TCL

